

Compte-rendu de la 2^{ème} Séance publique dans le cadre du projet de la place Rogier du 27 février 2007

Présentation des conversations avec les passants et débat sur les propositions et recommandations élaborées dans les ateliers du 13 février 2007

Cette séance publique faisait suite à celle du 30 janvier au cours de laquelle le bureau d'architecture XDGA avait présenté son avant-projet. En coordination avec l'administration, le ministre Pascal Smet et son équipe avaient donné le cadre de cette concertation, en spécifiant les aspects sur lesquels il était possible de faire des propositions. Les participants avaient exprimé leurs commentaires sur le projet, ainsi que les thèmes sur lesquels ils souhaitaient développer des propositions.

Des ateliers de propositions

A la fin de cette séance, le groupe s'était mis d'accord sur la nécessité de se revoir, sous forme d'**ateliers de co-production**. Ainsi, le 13 février, dans trois salles du Ministère de la Région Bruxelloise se sont réunis différents acteurs pour :

- **s'informer** de manière plus spécifique sur les questions de mobilité, tout en adressant **quelques recommandation** au comité d'accompagnement pour améliorer la juxtaposition des différents modes de circulation (piétons, vélos, taxis, bus, voitures) ;



- **développer des propositions** de programmation pour les espaces de la place, du 'strip' et des sous-sols ;
- **envisager le rôle de Rogier** dans son entourage immédiat et plus large au niveau de la ville.

Les résultats de ces discussions sont intégrés aux éléments de ce compte-rendu.

Des conversations avec les passants

L'équipe Bral/Periferia, en charge de l'animation du processus de concertation, a passé 3 jours sur et sous la place Rogier pour aller à la rencontre des passants. Ainsi, les 1er, 2 et 3 février, plus de 400 personnes ont donné leur point de vue sur le sens d'une place comme Rogier et sur des idées pour son aménagement.

Toutes ces conversations, regroupées par grandes thématiques, font l'objet d'un document d'une cinquantaine de pages qui sera disponible dans les prochaines semaines chez Bral/Periferia. Quelques éléments de ce document sont présentés en annexe de ce compte-rendu.



Les recommandations et propositions adressées aux concepteurs du projet

A partir de tous ces points de vue collectés et présentés sous forme de synthèse par l'équipe Bral/Periferia, la séance s'est centrée sur l'établissement d'une série de points qui devront être pris en considération par le bureau d'architecture XDGA et les décideurs du projet (Région, commune...) pour l'élaboration du projet final qui sera présenté au permis d'urbanisme.

Ces **recommandations et propositions** formulées collectivement **devront recevoir une réponse** lors de la prochaine séance publique du 16 avril.

Comme annoncé par le Ministre en début de processus, si toutes les propositions ne pourront être intégrées au projet, une justification précise devra être donnée.

L'ensemble des propositions et recommandations ont été organisées autour des axes présentés ci-après. Certaines concernent directement le projet, d'autres dépassent le cadre de ce projet et traitent de points de politique régionale.

1. ROGIER DANS LA VILLE

Il est demandé une attention particulière pour une **organisation cohérente entre les chantiers** qui seront réalisés dans le cadre des différents projets dans les environs de Rogier (contrats de quartier Méridien & des Quais, schéma directeur Botanique,...). Notamment pour minimiser les gênes pour les utilisateurs et éviter les 'doubles' travaux (ouverture des voiries par des entreprises différentes...). Ceci implique donc une meilleure organisation entre les différents acteurs institutionnels.

La **visibilité des liens avec les quartiers voisins de Rogier** est largement sollicitée (jardin Botanique, rue Neuve, gare du Nord). Le lien avec le quartier Brabant a été plus spécifiquement souligné : même si différents projets existent (Men's Street, un projet artistique entre Brabant et Liedts qui pourrait se prolonger vers Rogier, réaménagement de la place Saint Lazare), il est demandé une visibilité de ce lien pour les piétons, peut-être par le choix d'un **matériau spécifique**. De plus, un **lien commercial entre la rue Neuve et la rue de Brabant** devra être clairement signalé.

Afin de faciliter le lien vers la rue Neuve, une proposition consisterait à prolonger le **revêtement de la place sur le passage piéton** allant vers la rue Neuve.

Au niveau de l'utilisation du 'strip', il apparaît un contraste important en termes de flux de passage sur la place par rapport au 'strip' qui est moins fréquenté. Pour qu'il y ait de la vie, cet endroit doit être conçu comme un espace à **l'usage des habitants**. Il est important de veiller à voir comment le 'strip' peut devenir accueillant pour les personnes de l'autre côté du boulevard, réduisant de la sorte l'effet barrière.

Le **prolongement du 'strip' vers Koekelberg** est sollicité. Ne pourrait-on pas d'ailleurs profiter de l'aménagement de la zone du canal pour faire du lien ? Ce prolongement serait aussi intéressant dans l'autre direction, vers la porte de Schaerbeek (rue Royale). L'idée du 'strip' est même évoquée pour l'axe Nord-Sud.

2. AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

La **végétation** est un aspect très demandé et **sous toutes ses formes** (arbres là où c'est possible pour les racines, arbustes, plantations, fleurs). Envisager des plantes qui ont des **floraisons à différents moments**, **varier aussi les alignements** (peut-être rappeler la courbe de l'auvent avec leur implantation...).

Pouvoir **s'asseoir sur la place** est retenu comme une nécessité pour tous. Il peut s'agir de bancs, de dénivellations au niveau du revêtement de la place (gradins...). Des exemples ont été donnés comme la Grand Place de Louvain-la-Neuve, le long banc de la place Bolivar ou des bancs métalliques à proximité des musées au centre de Bruxelles.



La **présence d'eau** (sur la place et sur le 'strip') serait appréciée, soulignant aussi que cela permettrait une animation pour les enfants. Conscients que le vent risque de faire voler l'eau, on propose plutôt des **jets sortant du sol** et qui peuvent être interrompus (comme sur la place Jean Rey au bas de la rue Beillard), ce qui permettrait de les installer sur la place et de les débrancher au moment d'événements temporaires. Ou alors un chemin d'eau au niveau du sol, comme dans la rue du Jardin des Olives (quartier Anneessens) et qui pourrait faire un **lien le long du 'strip' jusqu'au canal** (ou en tout cas dans sa direction).

Des **robinets d'eau potable** sont également demandés.

On a évoqué la présence de **sculptures** pour amener une dimension plus humaine et un peu de fantaisie. Peut-être dans le cadre d'expositions temporaires, en se posant la question de savoir s'il fallait des installations fixes (socles).

Au niveau des matériaux de revêtement de sol de la place, on insiste sur la **différenciation des matériaux**, notamment pour marquer les endroits où passeront des bus et taxis sur la place. L'idée **du bois** a été évoquée, ainsi que du "fluisterasfalt" (matériau moins sonore lors du passage de véhicules) plutôt que des pavés.

L'**éclairage** de la place devra être suffisant. On demande que les espaces publics soient lumineux, également pour des **raisons de sécurité**. Une proposition se réfère à l'exemple du square de l'Aviation à Anderlecht.

3^{ème} Séance publique dans le cadre du projet de la place Rogier

Présentation du projet final

Lundi 16 avril 2007 (attention changement de date), de 18h30 à 20h30,
Salle Iris / Gare du Nord, niveau 1,5 : suivez les indications du ministère



Les recommandations et propositions adressées aux concepteurs du projet (suite)

L'utilisation de lumière a été évoquée à plusieurs reprises pour faciliter la visibilité des liens avec les environs.

Par rapport à la propreté sur la place, on demande des poubelles, des cendriers et des toilettes publiques (en se demandant s'il ne serait pas préférable d'avoir des toilettes en surface et pas seulement dans les sous-sols).

3. ACTIVITES A PREVOIR SUR LES ESPACES PUBLICS

L'installation de terrasses sur la place est sollicitée, mais les hôtels ne veulent pas en assurer la gestion (problème d'hygiène et de confusion de fonctions avec les entrées des hôtels, dorénavant presque toutes situées sur la place).

Le bar prévu dans la base de l'auvent pourrait-il alors s'élargir pour devenir une grande terrasse quand le temps le permet ? Sinon, quelles autres alternatives sont envisageables ?

De plus, on attire l'attention sur l'accessibilité financière des terrasses qui seraient installées sur la place, en évitant des prix pour les touristes !

La présence de petits commerces accessibles pour les gens du quartier est évoquée. On souligne l'importance de leur ouverture en soirée et le week-end pour contribuer à la vie du lieu. On a évoqué la possibilité d'installer des kiosques, voire un marché...

La place et le 'strip' doivent pouvoir accueillir des événements artistiques et culturels.

D'une part, des spectacles de plus grande envergure sur la place, mais aussi des installations et animations sur le 'strip' (par exemple, une installation basée sur le son, à partir du vent, de la circulation et du passage des personnes). On parle de présentations de groupes, de rappeurs... Faut-il alors prévoir une infrastructure permanente ou non ?

Des activités sportives et ludiques pourraient aussi s'installer dans les espaces publics. Un espace pour des rollers, des lieux pour des enfants (sans penser à un bac à sable) pourraient être prévus, d'autant qu'il n'en existe presque pas dans les environs. L'idée du chemin d'eau (proposée plus haut) pourrait servir d'animation pour les enfants.



4. LA MOBILITE

Dès le début du processus de concertation, il avait été précisé qu'il n'était pas possible de développer des propositions concernant la mobilité des voitures et transports en commun. Ce sujet étant très technique, plusieurs études sont encore en cours (simulation du trafic sur la petite ceinture et dans les quartiers environnants, ainsi que sur les boulevards Adolphe Max et Jacquain) et des acteurs spécialisés se réunissent sur ce point. Ce choix de ne pas permettre le développement de propositions sur ces aspects de la mobilité a été critiqué par certains participants.

Vu le nombre de commentaires sur cette thématique évoqués lors de la réunion du 30/1, un des ateliers a néanmoins été dédié à cette question, tout en expliquant qu'il s'agissait de transmettre l'information disponible. Le seul aspect sur lequel il était possible de faire des recommandations était la conciliation entre les piétons et cyclistes d'une part, et les autres usagers (bus, taxis, voitures) d'autre part.

De cet atelier et des nombreux débats sur cette question, il apparaît que les éléments suivants devraient être pris en considération.

Sur la place, une attention particulière devra être apportée à la relation entre bus/taxis et piétons/cyclistes, et cela en termes de sécurité et de mise en évidence de cet espace partagé.

De même, il faut veiller à éviter - ou en tout cas minimiser les conflits possibles entre piétons et cyclistes sur les boulevards, le 'strip' et la place. On parle notamment de l'endroit où les piétons attendront pour traverser les boulevards qui ne pourra correspondre au passage d'une piste cyclable, etc.

Le passage des bus et taxis dans la rue du Progrès pose question (y compris sur la place). N'est-il pas envisageable de les dévier par le boulevard Albert II (en permanence ou à certaines heures) ? Sinon, comment garantir que la limitation de vitesse prévue à 30km/h soit respectée ? Les riverains ont obtenu qu'une étude (en cours) soit menée par l'IBGE pour mesurer la gêne sonore causée par ces nombreux passages.

La préoccupation du flux automobile sur la petite ceinture a été soulevée (la justification avait été apportée par la Région dans le compte-rendu de la séance du 30 janvier). Par ailleurs, les gestionnaires de parkings et de plusieurs équipements à proximité de la place insistent sur l'importance de la circulation en voiture et l'accessibilité au parking, entre autres via une rampe d'accès au parking sur la place.

La petite ceinture constitue une barrière difficile à franchir pour les piétons. Comment réduire cette situation ? On évoque l'importance d'avoir suffisamment de passages pour piétons (et surtout pas d'en supprimer) Une préoccupation en termes de mobilité est la répercussion des changements du trafic automobile dans le quartier Nord. Comment est-elle prise en compte ?

Des parkings vélos en suffisance doivent être prévus en surface et en sous-sol (dans ce cas, avec des ascenseurs ?).

5. D'AUTRES ASPECTS A PRENDRE EN COMPTE

Plusieurs points (repris ci-dessous) ont été débattus lors des séances d'ateliers, sans toutefois avoir fait l'objet de nouvelles discussions lors de la séance publique.

La préoccupation de la sécurité a été souvent soulignée, particulièrement pour les femmes. Le constat que toute installation fixe sur l'espace public peut permettre à une personne de s'y dissimuler a été énoncé.

Un risque de "coupe gorge" semble exister - principalement le soir - au niveau de la rue Saint Lazare, de la rue Popelin et de la rue du Marché. D'autant qu'il est prévu que cette dernière soit fermée en son extrémité côté boulevard ; il en va de même pour la rue derrière le bâtiment Dexia du côté de la rue du Progrès.

La question d'un balisage très précis et bien visible a été soulignée. Tant au niveau de la signalisation des entrées et sorties du parking, qu'en ce qui concerne les différents types de circulation (bus/taxis, vélos et voitures). La ville de Gand a d'ailleurs été citée comme exemple.

La délimitation entre le 'strip' et le boulevard a fait l'objet de discussions et propositions, surtout dans l'idée de minimiser les nuisances sonores. L'exemple d'une paroi fixe a été cité, mais on a plutôt retenu une limite plantée de végétation.

En ce qui concerne l'inconfort lié au vent, on a évoqué l'installation de coupe-vent.

Enfin, le réaménagement de la rue du Progrès devrait être repensé. En effet, le niveau de bruit et de pollution semble bien supérieur aux normes autorisées. Comment permettre une réappropriation par les habitants ? Pourquoi ne pas envisager un espace vert longitudinal qui ferait le lien avec la gare du Nord ?



POUR ALLER PLUS LOIN...

Parce que les concepteurs et décideurs ont besoin de plus de temps pour finaliser le projet et qu'en suite ce sont les vacances de Pâques, la prochaine séance publique prévue initialement le mardi 20 mars est reportée au lundi 16 avril (Salle Iris à 18h30).

Toute remarque peut être communiquée au BRAL (Zaterdagplein, 13 - 1000 Brussel - 02/217.56.33 - ben@bralvzw.be) ou chez Periferia (rue de Londres, 18 - 1050 Bruxelles - 02/544.07.93 - periferia@skynet.be).

PARTICIPANTS

Une cinquantaine de participants étaient présents à cette deuxième séance publique du 27 février ainsi que 35 personnes lors des ateliers de travail du 13 février, parmi lesquels des habitants, des comités de quartier, des associations, des hôteliers, des commerçants, des représentants d'Atrium, Interparking, City2, des représentants de la commune de Saint Josse, des membres du cabinet du Ministre Pascal Smet, des représentants de l'administration régionale... En d'autres mots, des participants très diversifiés.

6. LES ESPACES PUBLICS EN REGION BRUXELLOISE

L'atelier 'penser Rogier par rapport à la ville' a permis de développer des propositions à l'échelle régionale.

En se basant sur l'analyse que "Bruxelles souffre d'un saucissonnage de son espace public", il serait souhaitable de créer une cellule stratégique ayant pour mission la planification et la coordination des différents projets urbanistiques dans l'ensemble de la région. Elle serait multidisciplinaire (urbanistes, sociologues, spécialistes en mobilité,...), neutre et indépendante des différentes institutions bruxelloises.

Une question abordée a été de voir comment promouvoir l'ouverture de la ville vers des lieux de passage ou d'arrivée et inversement.

Il s'agirait d'une part de faire évoluer la conception de ce genre d'espaces publics d'une vision fonctionnelle à une conception plus qualitative et, d'autre part, de veiller à une intégration plus claire et cohérente de ces lieux au sein de l'espace de vie urbain.

Enfin, de manière générale, comment développer chez les citoyens une "culture de l'espace public" ? Cela suggère qu'un espace de qualité dépend aussi de la manière dont les gens y vivent. Une responsabilisation et une implication plus importantes des citoyens dans ces lieux de vie communs, y compris dans les politiques de gestion, seraient des facteurs d'évolution qualitative.

